



*Au service
des peuples
et des nations*



With funding by the European Union



for a living planet®

Projet Gouvernance, politiques de gestion des ressources marines et réduction de la pauvreté dans l'Écorégion WAMER

RAPPORT DE MISSION

Cabo Verde, 19 au 23 février 2014



Présenté par :

- Yassine KANE, WWF/Sénégal
- Diène NDIAYE, Consultant/projet GOWAMER

FEVRIER 2014

I. Contexte de la mission

Le PNUD, le WWF WAMPO et l'Association d'Aide au Développement (APTE) ont développé un projet intitulé : « *Gouvernance, politiques de gestion des ressources marines et réduction de la pauvreté dans l'Ecorégion WAMER* ». Ce projet d'une durée de quatre (4) ans est co – financé par l'Union Européenne et le PNUD. Il est coordonné par le WWF WAMPO alors que le PNUD en assure l'agence d'exécution.

L'objectif général est de contribuer à la réduction de la pauvreté et au renforcement de la sécurité alimentaire des communautés côtières de l'écorégion WAMER. L'objectif spécifique est d'améliorer la gouvernance et de promouvoir l'adoption de bonnes pratiques en matière d'utilisation durable des ressources marines et côtières dans l'écorégion WAMER.

Les principaux résultats attendus du projet sont :

- **Résultat 1.** Un plan d'actions sous régional permettant de réduire et/ou d'éliminer les impacts négatifs des modes de gouvernance et des politiques de gestion des ressources marines et côtières est élaboré et mis en œuvre.
- **Résultat 2.** Des outils et des initiatives permettant une gestion durable des ressources marines et côtières dans l'écorégion WAMER sont mis en place.
- **Résultat 3.** Les capacités de la Société Civile (ONGs, Organisations Professionnelles, réseaux de journalistes) et des parlementaires actifs dans la pêche et l'environnement à influencer les politiques sont renforcées.
- **Résultat 4.** Des activités génératrices de revenus et/ou de moyens de subsistance respectueux de l'environnement sont soutenues.

Le projet couvre les sept (7) pays de l'écorégion WAMER que sont : Mauritanie, Sénégal, Gambie, Guinée-Bissau, Guinée, Cap-Vert et la Sierra Léone.

En effet, après la phase de démarrage en 2012 et une première année d'exécution (2013), le projet amorce sa deuxième année d'opérationnalité (2014) après avoir tenu les réunions statutaires du comité technique et du comité de pilotage, les 2, 3 et 4 décembre 2014 à Dakar.

En plus de l'adoption des différents rapports (Etat d'avancement technique et financier et Plan de travail annuel 2014) ; le comité de pilotage avait formulé des recommandations relatives au renforcement de la communication entre la coordination régionale et l'ENMO et un suivi régulier de leurs activités à travers des réunions trimestrielles en collaboration avec les parties partenaires notamment la DUE et le bureau PNUD dans chaque pays. C'est ainsi que la coordination régionale (WWF WAMPO) en relation avec le PNUD a décidé d'organiser des missions dans les pays bénéficiaires au projet.

La mission du Cap Vert, tenue du 19 au 23 février 2014 et faisant l'objet du présent rapport a pour objectifs :

- adoption du plan de travail du premier trimestriel 2014 en conformité avec le PTA 2014 du Cap Vert en accord avec les partenaires (DUE et bureau PNUD/pays) ;
- finalisation de la convention de partenariat avec WWF WAMPO et la DGP, nécessaire à la disposition des fonds du PTT 1_2014 ;
- suivi de l'état d'avancement des activités résiduelles de 2013 ;
- suivi de la livraison du matériel informatique ;
- renforcement de la capacité de l'ENMO en gestion financière et comptable et rencontre avec les partenaires locaux du projet.

II. Résultats attendus de la mission

Les résultats attendus de la mission sont :

1. La convention entre la DGP et le WWF WAMPO est finalisée et signée ;
2. Le plan de travail du premier trimestre 2014 est partagé avec l'ENMO, la DUE et le bureau PNUD/pays et adopté ;
3. Les capacités de l'ENMO à gérer efficacement les ressources financières mises à disposition par le projet fond sont renforcées ;
4. La gestion financière et comptable des fonds relatifs aux activités résiduelles de 2013 est analysée et approuvée ;
5. Les conventions de partenariat avec l'ONG ADAD/ROPA et la Mutuelle de MORABI sont discutées et finalisées.

III. Déroulement de la mission

3.1. Mercredi, 19 février 2014

Arrivée à Praia (19 h 30 mn) et installation à l'hôtel (PENSAO BENFICA).

3.2. Jeudi, 20 février 2014

La mission a tenu une première séance de travail à la DGP avec Madame Mécildes pour faire le débriefing des objectifs de la mission, l'adoption de l'agenda final et la relance des contacts avec les partenaires locaux du projet notamment la Direction générale de l'Environnement, le Bureau PNUD/pays, l'ONG ADAD/ROPA, la DUE/pays et la Mutuelle/MORABI en présence des techniciens de la DGP dont le service financier. Après discussions et adoption de l'agenda, les activités se sont poursuivies par une rencontre avec la Directrice de la Mutuelle/MORABI, Madame Lucia Passos pour discuter des objectifs du fonds de crédit destiné à appuyer MORABI et des conditions de sa mise place qui nécessite la finalisation d'un contrat tripartite entre MORABI, la DGP et le WWF WAMPO.

Par le Débriefing, Melle Yassine KANE (WWF WAMPO) a tenu une séance de travail avec Melle Elisabeth GOMES, responsable financier de la DGP et de l'ENMO pour une revue du dispositif de gestion financière et comptable, suivie d'un renforcement de capacités sur les procédures du WWF WAMPO contenues dans le manuel de procédures administratives et financières du projet GoWAMER (version portugaise). Cette séance s'est poursuivie dans l'après midi.

A MORABI, la réunion avec la Directrice du Conseil d'administration (Mme Lucia) a permis de renouveler l'option du projet de travailler avec MORABI au regard de son standing et expérience dans le secteur de la pêche notamment avec la DGP à travers un projet espagnol. Les principales conclusions de la mission d'octobre qui avait établi le premier contact ont été passés en revue ainsi que les conditions de mise en place du fonds de crédit tel que prévu par le projet (Fonds revolving) et destiné à octroyer des crédits principalement aux acteurs de la pêche (Pêcheur et mareyeur) et de l'environnement (Culture de gout à gout) après une phase test avec la pêche.

Au titre, les conditions discutées et adoptées pour figurer dans la convention on peut citer : (i) l'épargne obligatoire pour bénéficiaire du fonds avec un taux variant de 10% à 5% selon la durée du prêt respectivement d'un an (10%) ou de six mois (5%); (ii) la nécessité d'ouvrir un compte uniquement dédié aux fonds GoWAMER à fin de faciliter le suivi des flux financiers, (iii) l'adoption

d'un taux d'intérêt unique de 1,5% à tout bénéficiaire du fonds ; (iv) la participation de l'ONG ADAD/ROPA au processus d'examen des demandes de financement, d'octroi des crédits et de suivi des bénéficiaires en sa qualité d'organisation faitière des acteurs de la pêche ; (v) la soumission à avis obligatoire pour toute demande liée aux activités de pêche à la DGP ou à la DGA pour les prêts liés à l'environnement.

A cela, s'ajoute, la nécessité de rendre compte de la situation du fonds par des rapports techniques et financiers trimestriels à soumettre par MORABI à la DGP, aux autres membres de l'ENMO et au WWF WAMPO nonobstant l'audit annuel qui sera réalisé par le WWF WAMPO.

De plus, les conditions de rémunération de MORABI sur les intérêts échus ont été discutées et il est proposé que 90% des sommes perçues au titre des intérêts échus sur les prêts soient destinés au FMI. Cette somme est calculée tous les six (06) mois d'une part, et que les 10% soient utilisés pour le renforcement du fonds de crédit. Enfin, il a été aussi discuté et accepté par la Présidente du Conseil d'administration que le fonds octroyé ne peut faire l'objet de fonds perdu que sur décision du WWF WAMPO en accord avec ses partenaires techniques et financiers (UE, PNUD et DGP). En outre, un appui aux bénéficiaires de crédit par des activités de formation sera conduit par la mutuelle, et pour une somme forfaitaire de 3 000 sur les 25 000 Euro sera utilisée comme appui institutionnel pour la prise en charge de ces activités d'accompagnement (formation) et de suivi des bénéficiaires.

Enfin, concernant la Mutuelle, il ne reste plus qu'à finaliser le projet de protocole tripartite dont une version a été envoyée par Madame Lucia Passos, Directrice du Conseil d'administration. Il est à noter aussi que le financement des AGR prévues dans le PTA 2014 du Cap Vert devrait passer par cette mutuelle.

3.3. Vendredi, 21 février 2014

Ce jour, la mission a eu une séance de travail avec Monsieur Antonio LIMA de l'ONG ADAD/ROPA pour discuter des modalités de mise en œuvre de la collaboration avec le projet à travers une convention entre ADAD et la DGP pour la conduite des activités de renforcement de capacités de la Société civile et OP conformément au résultat 3 du PTA 2014 du Cap Vert.

Le projet de convention préalablement envoyé par le Président de ADAD, Monsieur Januario a servi de base de discussion notamment sur les responsabilités des parties. Ainsi, au regard des difficultés de mobilisation par la DGP des fonds mis à disposition par le projet pour les activités résiduelles de 2013 dont les 8 000 Euro affectés à ADAD en appui à l'organisation de l'atelier international prévu initialement en novembre 2013 en marge de la célébration de la journée mondiale de la pêche (21 novembre) ; il a été proposé la mise à disposition directe des fonds à ADAD pour éviter les retards sur toute la chaîne du projet au Cap Vert. Cette proposition a été soumise à la rencontre présidée par le Directeur Monsieur Juvino VIERA, qui l'a accepté et validé. Le projet de convention devra être finalisé d'ici la fin du mois d'octobre avec le retour de voyage du Président de ADAD, Januario Nascimiento.

Avant la réunion de plénière avec les membres de l'ENMO en présence de MORABI, de ADAD et du bureau PNDU/pays, la mission a rencontré le Directeur de la DGP et par ailleurs Coordonnateur de l'ENMO pour préciser l'ordre du jour de la rencontre.

Cette rencontre présidée par le Directeur de la DGP (Juvino VIERA) a duré trois (3) heures et a permis de passer en revue les points suivants : (i) les informations sur le projet suite à la dernière réunion du comité de pilotage ; (ii) la revue du PTA 2014 approuvé par ce comité de pilotage ; (iii) l'examen et l'adoption du PTT_1 2014 ; (iv) l'examen du projet de convention DGP/WWF WAMPO

nécessaire à la mise à disposition des fonds du PTT 1 2014, (v) les difficultés de mobilisation des fonds alloués en 2013 et enfin ; (vi) les projets de convention entre ADAD et la DGP d'une part et entre MORABI, la DGP et le WWF WAMPO d'autre part.

A l'issu des discussions qui se sont tenues à l'absence de la DUE dont le Responsable chargé de la pêche (Monsieur Félix Barahora) est en congé, une convergence de vue à été notée avec les membres du comité de pilotage du projet au Cap Vert à savoir Nuno Riviera (DGA) Mme Iolanda Brites (Ministère de la pêche), la représentante du bureau PNUD (Mme Iria), le Coordonnateur de l'ENMO et Directeur de la DGP (Monsieur Juvino VIERA) ainsi que pour ADAD/ROPA (ANTONIO LIMA) et enfin pour MORABI à travers sa Directrice de son Conseil d'Administration (Mme LUCIA).

Après la pause - déjeuner, les travaux ont repris avec l'adoption et la signature de la Convention DGP/WWF WAMPO par le Directeur des Pêches, Coordonnateur de l'ENMO, Monsieur Juvino VIERA, au quelle sont annexés : le PTA 2014 du Cap Vert tel que approuvé par le dernier comité de pilotage, le PTT 1 2014 et la Clause anti fraude et anti corruption de WWF.

De plus, les parties ont convenu de travailler à la finalisation des deux conventions pour ADAD et pour la mutuelle à fin quelles soient signées en fin février au plus tard.

3.4. Samedi, 22 février 2014

Finalisation des conventions : (i) ADAD/DGP et (ii) MORABI/DGP/WWF WAMPO et draft du rapport de mission.

3.5. Dimanche, 22 février 2014

Fin de la mission et retour sur Dakar à 15 heures.

IV. Conclusions et recommandations.

La mission s'est tenue dans de bonnes conditions et les résultats suivants sont à noter :

- tenue de la première rencontre trimestrielle de suivi des activités du projet GoWAMER au Cap vert ;
- finalisation et adoption de la convention DGP/WWF WAMPO nécessaire pour la mise à disposition des fonds du PTT 1 2014 ;
- adoption des modalités de collaboration entre le projet et l'ONG ADAD et la mutuelle d'épargne et de crédit MORABI ;
- *identification des difficultés de mise en œuvre des activités du projet au Cap Vert due principalement aux lenteurs dans le décaissement des fonds domiciliés au Trésor Public :*
- *arrivée du matériel informatique acquis par le projet avec des difficultés dans la procédure de dédouanement pour des raisons de disponibilité de ressources ;*
- renforcement des capacités en gestion financière et comptable de l'ENMO.

Au titre, des recommandations, et au cas ou la contrainte liée à la mobilisation des fonds persiste jusqu'en fin mars, d'étudier la possibilité de faire des paiements directs à partir de la Coordonnateur comme envisagé pour le paiement des indemnités qui sont assujetties au dépôt des rapports technique mensuels de l'ENMO.

La lettre de demande de mise à disposition des fonds est attendue du Directeur des pêches Monsieur Juvino VIERA d'ici lundi au plus tard.

ANNEXE 1 : Feuille de présence à la réunion de suivi du projet ;

ANNEXE 3 : Convention adoptée et signée par le Coordonnateur de l'ENMO ;

ANNEXE 3 : PTA 2014 du Cap Vert ;

ANNEXE 4 : PTT 1 2014 du Cap Vert.

